

Wolu-Inter-Quartiers ... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Janvier 2015

MENSUEL N° 183 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

L'urbanisme durable

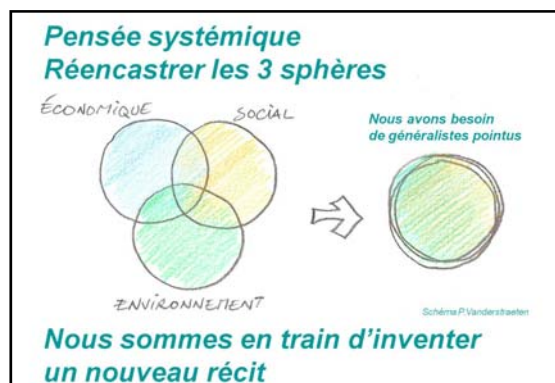
Le 3 novembre dernier, Wolu-Inter-Quartiers a eu le plaisir d'accueillir Pierre Vanderstraeten, urbaniste, enseignant et praticien, qui nous a tenu en haleine sur le thème de l'urbanisme durable.

Nous allons tenter le pari de résumer pour partie cette soirée.

Quels en sont les enjeux généraux ?

Les notions d'empreinte écologique ou de biodiversité nous interpellent dorénavant et modulent de plus en plus notre mode de pensée.

Mais la conception actuelle du développement durable n'est-elle pas trop timide ? Les trois cercles (économique, social et environnemental) sont trop souvent en interaction légère et sans doute pas assez ambitieux si on veut arriver à un véritable environnement durable. Il faut encastrier complètement les 3 sphères, ne jamais penser l'une sans l'autre, penser toujours aux interrelations nombreuses entre ces sphères. Nous cloisonnons encore actuellement trop souvent toutes ces connaissances.



La ville nature

Notre rapport à la nature a évolué fortement ces derniers temps.

Dans le paysage urbain, il y a eu l'introduction du maillage vert et bleu, mais, nous pensons de plus en plus à une ville dans la nature qui comprend, outre les jardins et les parcs, le sol, le sous-sol, l'air, les espèces animales et végétales, ...

D'ailleurs le nouveau PRDD (Plan Régional de Développement Durable) reprend cette lecture comme armature naturelle.

Quelles sont les fonctions importantes de la nature en ville ? :

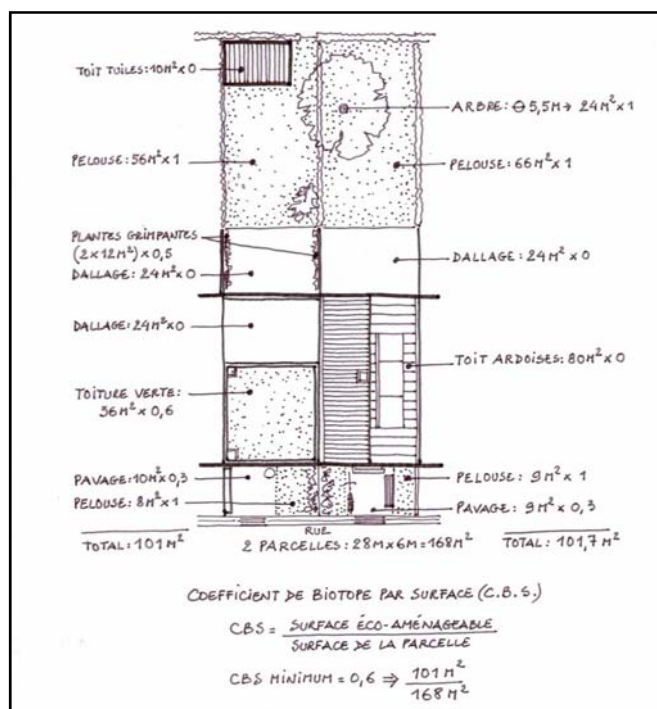
- la préservation de la biodiversité ;
- la protection contre les inondations ;
- le rôle de récréation et les déplacements ;
- l'implantation de l'agriculture urbaine vers une autonomie alimentaire ;
- l'utilisation de la biomasse comme ressource ;
- la qualité des paysages ;
- ...

Il faut également souligner que la continuité des poches vertes est bien plus importante que la taille de certaines zones vertes surtout si celles-ci sont enclavées.

Dans le cadre de l'aménagement d'un éco-quartier tel que Vauban en Allemagne, l'option de départ a été de le créer, de le dessiner d'abord autour des espaces verts, des parcs, en fonction de la gestion des eaux, des vents dominants, du paysage, et puis vient ensuite l'installation de l'ensemble des bâtiments. On inverse le regard ; d'abord les espaces verts au sens large avant de déterminer l'emplacement des bâtiments.

Parallèlement, il faut veiller à suivre ce qu'on peut appeler un coefficient de biotope par surface (C.B.S.). Celui-ci devrait être en ordre de grandeur moyen de 0,6 minimum pour l'habitat.

Pour cela, il faut se référer aux



données existantes qui attribuent à chaque type de revêtement une valeur (Guide du Développement Durable, IBGE) : toiture verte, dallage à joints ouverts, plantes grimpantes, arbres, pelouses, ...

Cette notion de coefficient pourrait être intégrée dans le cadre d'un règlement communal d'urbanisme.

En ce qui concerne la problématique des inondations, bien présentes sur notre commune, il faut privilégier la multiplication des solutions locales : noues, revêtements perméables, toitures vertes, puits d'infiltration, jardins d'orage, chaussées réservoirs, bassins naturels de retenue, ...

Ce type d'outils pourrait être également repris dans le cadre d'un règlement communal d'urbanisme.

Il faut également rendre les chemins de l'eau visibles physiquement, car ils participent à la qualité du paysage et on retrouve ainsi la poésie des chemins de l'eau. Il faut dès lors développer parallèlement un travail important d'information auprès des habitants pour les sensibiliser à cette eau qui doit rester propre.

La ville « marchable » La ville où il fait bon marcher

Le bienfait de la marche en dehors de l'aspect santé, de son coût insignifiant et de ses avantages environnementaux, est sa capacité de développer la rencontre d'autrui, augmenter le hasard d'heureuses rencontres ou découvertes, trouver ce que l'on ne cherche pas.

Un autre aspect important est l'immersion multi sensorielle ; tous les sens sont en éveil, les odeurs, les bruits, les paysages, la kinesthésie, le tactile (caresse du soleil sur la peau, fraîcheur d'une brise...), ...

Il faut créer les conditions urbanistiques de la ville marchable. Cela suppose que l'on puisse trouver l'ensemble des services, commerces et équipements de proximité à moins de 10 minutes à pied de son domicile. Un seuil d'approximativement 3 000 habitants représente un minimum pour la viabilisation de ces services en milieu urbain.

Ces conditions permettront également l'implantation d'un transport en commun efficace. Si on veut un transport en commun dont on ne doit pas connaître les horaires (avec une attente de maximum 7 minutes en heure de pointe), il faut obtenir une densité d'un ordre de grandeur de 100 habitants à l'hectare dans l'aire d'influence des arrêts de la ligne.

A Woluwe-Saint-Lambert, on repère dans le PRDD, 6 centres de quartier : Georges Henri, Meudon, Verheyleweghen, Roodebeek, Tomberg et la place Saint-Lambert.

Il manque certainement un développement de ce type au Nord de la Commune, le projet Val d'or et Schuman/Charmille devrait devenir des centres de vie de quartier qui regroupent un large panel de services utiles à la population et qui seraient desservi par des transports publics performants.

Le transport en commun rassemble alors que la voiture disperse !

Une question essentielle dans le domaine de l'efficacité des transports en commun est sans doute la bonne conception et la bonne gestion de l'intermodalité. Pour y arriver, on doit d'abord localiser les stations de correspondance (centres de vie où la densité de population est assez forte) et puis seulement après déterminer le réseau des lignes qui les relie.

Pour développer ces stations, on devrait désigner un gestionnaire de référence par station qui pense l'ensemble et qui pourrait proposer le développement d'activités dans ces

« Le tramway, c'est un piéton qui fait une pause. »

prononcé par un élu nantais cité par LE GAL Yann « La marche, antidote à l'excès automobile » Urbanisme N° 314 Octobre 2000

nœuds qui ne doivent pas avoir comme unique fonction le passage. Ils devraient devenir des lieux de vie (commerces, salles d'exposition, bureaux de télétravail, cyber café, ...) qui soient aussi en contact avec les centres d'activités proches, comme à la station de Roodebeek. On pourrait également avancer des idées nouvelles comme l'organisation de trams marchandises, etc.

Les espaces publics doivent être agréables pour les piétons.

On arrive aujourd'hui à une impasse avec l'envahissement automobile.

L'idée est de développer les espaces partagés dans des contextes autres que dans les rues locales et résidentielles. L'espace partagé sera un espace où prévaudra la lenteur (max. 20 km/h), l'automobiliste devra y être plus prudent, plus respectueux des autres ce qui augmentera la qualité de vie et réduira le risque d'accidents.

Par exemple, la place communale de Molenbeek est devenue un espace partagé (une zone de rencontre pour le code de la route) ; il n'y a plus de plaques de signalisation, de bordures, de feux de signalisation, de passages piétons, de barrières, de marquages au sol, ...

On redonne à l'espace public sa triple fonction de déplacement, de séjour et de desserte ; on est de nouveau en mesure d'apprécier les bâtiments, les œuvres d'art, les magasins, les autres

personnes, ... et cela fonctionne par le fait que l'on communique par des échanges visuels, on se fait un petit signe, tu m'as vu, je t'ai vu ! On partage l'espace.

La ville responsable

Comment gérer le métabolisme urbain ? On ne pense pas toujours à tous les échanges de flux que la ville génère avec d'autres régions parfois très éloignées. Nous n'avons jamais autant consommé, utilisé de matières et d'énergies, mais on ne le voit pas assez, en fait, on ne le sait pas.

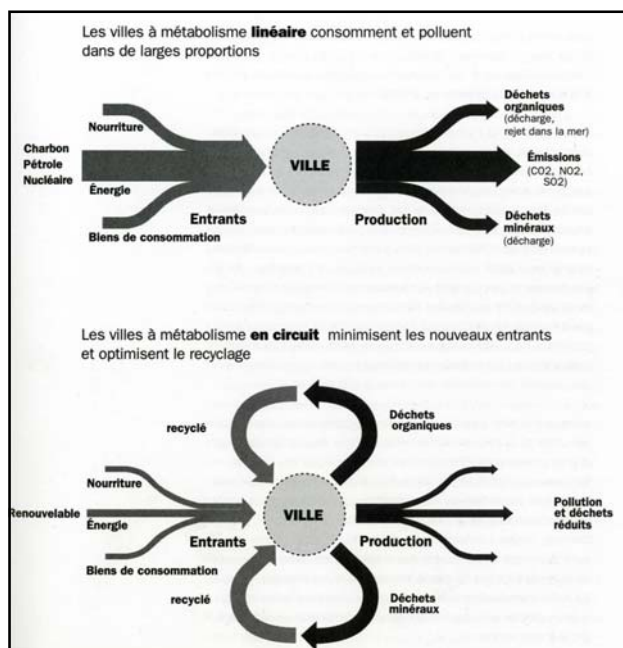
Il faut rendre nos villes plus vertueuses et responsables sur ce plan environnemental qui est indissocia-

ble de l'économique et du social.

L'efficacité de l'organisation de la ville peut jouer sur les flux entrants et sortants, le « in et le out ».

Les villes en métabolisme en circuit visent à mieux réutiliser, rénover, recycler, partager les ressources (juste en avoir l'usage), utiliser moins de matériaux, préserver les bâtiments qui existent (commencer par une rénovation et non une reconstruction – énergie grise. Voir Bulletin WIQ n° 149, sept. 2011 à télécharger sur www.wiq.be.

A chaque problématique, on doit toujours se poser la question de la bonne échelle de gestion. Pour son sac de déchets verts biodégradables, que doit-on faire ? Les transporter jusqu'à une usine qui va les transformer en biogaz qui va servir à alimenter les bus de la ville par exemple ou les transformer sur place en compost



pour le développement d'une agriculture urbaine ?

Le principe des écoquartiers tend vers une plus grande gestion autonome des différents flux/réseaux dans le quartier même, vise à décentraliser davantage qu'actuellement.

Il faut tendre vers le développement des réseaux composites, les grands réseaux plus des réseaux décentralisés. Des réseaux donc de responsabilité publique et des réseaux de solidarité, de prise en charge par les habitants.

Évaluer également toujours l'impact en matière d'emploi et en matière de développement social.

La ville commune

Cette notion concerne la gestion et la gouvernance du bien commun.

Au lieu de cantonner le débat à partir des 2 acteurs que sont l'Etat et le Marché, il faut introduire la sphère citoyenne pour avoir un point d'équilibre au cœur d'un triangle d'acteurs qui prenne en compte la complexité et offre les meilleures chances de trouver et mettre en œuvre des solutions..

Nous passons donc de la formule habituelle des 3 « P » à celle des 4 « P », le partenariat, public, privé et population.

La société civile initie beaucoup de nouveautés : les rangs vélo, les pédibus, les groupes d'achat solidaire, les donneries, les services d'échanges locaux (SEL), les Repairs Café, les monnaies locales, ... sont autant d'initiatives citoyennes qui créent de la solidarité, de l'entraide, du partage, ...

D'autres domaines pourraient être également investis comme le partage de parkings, l'ouverture des services publics adaptés aux horaires de travail, le partage des espaces, le rythme de travail. Imaginer dans les communes, la création d'un bureau des temps comme cela se pratique dans différents pays européens, qui chercherait des solutions, notamment pour les personnes qui travaillent de manière décalée...

Bernard Devillers, d'après les propos tenus lors de la conférence.

Hof Ter Musschen, lauréat du prix paysage !

Attribution du premier prix à la CEBE pour son action de préservation et de valorisation de la Zone Verte de Haute Valeur Biologique de Hof Ter Musschen.

En 2014, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui a assuré la procédure de sélection du Prix belge du Paysage. Ce concours biennal, organisé à tour de rôle par les Régions belges depuis 2010, récompense une réalisation située sur le territoire régional, qui se veut exemplaire en matière de valorisation du paysage. Son lauréat est désigné automatiquement comme candidat belge au Prix du Paysage du Conseil de l'Europe dont la quatrième édition se déroulera en 2015-2016.

La Convention européenne du Paysage.

Ratifiée par la Belgique le 28 octobre 2004, la Convention européenne

Monsieur Maingain, bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert, présent à cette soirée, prône le développement de « l'horizontalité par rapport à la verticalité ».

En effet, beaucoup de projets ont des impacts dans plusieurs domaines. Il faut que chaque service communal conçoive et pratique la mise en commun de leurs compétences et connaissances.

On travaille encore trop sur la verticalité/hierarchie.

Si l'ouverture aux habitants s'organise autour de nombreuses réunions, il est nécessaire de trouver des solutions afin d'intégrer les habitants le plus en amont possible dans les projets.

Mais, si l'administration n'aime pas, de prime abord, que l'on vienne lui dire de l'extérieur comment elle doit concevoir un projet, on sent que les mentalités changent.

De plus, la Commune commence à créer des comités de pilotage pour certains projets, avec des représentants des quartiers.

10 pistes précises à mettre en œuvre ...

Peu après cette soirée, Pierre Vanderstraeten nous a proposé 10 idées concrètes et utiles au développement durable de Woluwe-Saint-Lambert :

- un maillage vert et bleu ou naturel à intégrer dans le Plan Communal de Développement, complémentaire au maillage régional (ex. planter 1000 arbres dans les voiries, places ou squares de la commune) ;
- des parcs et jardins bordés d'espaces publics ;
- un coefficient de biotope par surface dans le Règlement communal d'urbanisme ;
- une centralité (place de quartier avec ses services, commerces et équipements de proximité) accessible à pied pour les habitants du nord de la commune ;
- des gestionnaires de nœuds intermodaux (ex. un responsable Roodebeek) ;
- des espaces partagés dans les centralités accessibles à pied ;
- la promotion de la cohabitation (ex. kangourou, intergénérationnel...) ;
- la promotion et le soutien d'initiatives collectives d'amélioration des performances du bâti (ex. isoler à plusieurs voisins) ;
- la promotion et le soutien d'initiatives de la société civile (ex. SEL, GAS, monnaie locale, repair café, donnerie, ...) ;
- un bureau des temps communal.

Pour découvrir la conférence complète ainsi que le débat et le power point, ceux-ci sont disponibles sur simple demande à woluintersquartiers@hotmail.com

du Paysage (ou Convention de Florence) du Conseil de l'Europe a pour objectif de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine.

Elle institue un Prix du Paysage du Conseil de l'Europe décerné tous les deux ans par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le lauréat de ce prix doit démontrer dans son projet une attention particulière pour le développement territorial durable, la sensibilisation et la participation du public. Il doit, en outre, pouvoir servir d'exemple à d'autres projets paysagers en Europe.

Le Prix belge du Paysage

Suite à l'appel à candidature lancé en avril dernier, la Région de Bruxelles-Capitale a enregistré cinq dossiers.

À l'issue de sa délibération, le jury a décidé, par consensus, d'attribuer le Prix belge du Paysage 2014 au dossier

de l'Hof ter Musschen à Woluwe-Saint-Lambert. Ce dossier s'est démarqué tant pour ses qualités paysagères intrinsèques que pour sa gestion et sa participation citoyenne. Il est apparu comme celui répondant le mieux aux exigences européennes.

Porté par la CEBE, ce projet vise à la protection, la gestion, l'entretien et la mise en valeur d'un ancien paysage rural. La zone, qui couvre une dizaine d'hectares a échappé à l'urbanisation (implantation de l'UCL) de par l'action de la CEBE qui a obtenu son classement en 1994.

Située sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert, elle faisait partie des 37 hectares exploités par la ferme Hof Ter Musschen (ferme aux moineaux) qui a cessé ses activités en 1979.

Le site est situé en bordure du territoire régional, le long du boulevard de la Woluwe et du ruisseau. Il est ceint à l'Est par le campus de l'UCL et au Sud par l'avenue Chapelle aux Champs.

La CEBE vous invite à participer :

(infos pratiques, Michel Durant au 0479 90 48 79)

les 1er samedi du mois aux gestions du site ;

les 1er dimanche du mois aux visites guidées gratuites.

© Geneviève Vermoelen



Il est composé de prairies humides, de friches, de zones boisées, de vergers et d'une pâture.

L'action que la CEBE y développe est le fruit de nombreux partenariats, liés avec les institutions régionales, la Direction des Monuments et des Sites, l'UCL, la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, l'IBGE, la Police fédérale, des particuliers et des institutions scientifiques. D'une échelle limitée, le projet répond cependant à l'ensemble des critères proposés.

Il s'inscrit par sa gestion « douce » et traditionnelle dans un schéma de développement territorial durable. Il développe des aspects scientifiques et

pédagogiques notamment par le biais d'inventaires de la faune et flore, de promenades guidées et de programmes pédagogiques. Il implique la population en particulier par ses aspects participatifs tant pour la gestion que pour des activités spécifiques (apiculture, cuisson de pains à l'ancienne) ; il implique aussi des

acteurs défavorisés (entreprises de travail adapté) et est un lieu d'accueil des vieux chevaux de la Police fédérale. Il participe au maintien des savoir-faire traditionnels (fauche, apiculture, cuisson des pains). Le site est par ailleurs labellisé Natura 2000.

Le Ministre-Président Rudi Vervoort s'est félicité de cet événement qui s'inscrit dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Europe.

" C'est la première fois que la Région de Bruxelles-Capitale prend en charge l'organisation du Prix belge du Paysage et je me réjouis de pouvoir mettre à l'honneur des organismes qui permettent tout à la fois la valorisation du paysage et de l'espace public de qualité en Région bruxelloise et ce, au profit non seulement de la qualité de vie des bruxellois mais aussi de l'image de notre capitale. Je remercie les lauréats et les autres candidats pour leur investissement et leur collaboration ".

Michel Durant, conservateur de Hof Ter Musschen

Ciné-Club New-Cubitus

Le vendredi 13 février à 20h30



Centre « Les Pléiades »

1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl

PAF : 4 € - Info au 0477/54 65 01

L'association CEBE-MOB

La CEBE-MOB (Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs asbl) est une association sans but lucratif née en 1989. Elle est active dans la région de Bruxelles-Capitale et dans les communes y attenantes.

Dans cette zone, l'association a pour objectifs :

- la protection de l'environnement
- la conservation du patrimoine
- la gestion et l'animation des sites naturels et du patrimoine collectif.

La CEBE gère, protège et anime principalement :

2 sites semi-naturels : le Moeraske (Evere, Schaerbeek, Haren) et l'Hof ter Musschen (Woluwe-Saint-Lambert) ainsi que 2 sites patrimoniaux : le fournil de Hof Ter Musschen et jusqu'il y a peu le Moulin d'Evere et des sites à vocation pédagogique : un potager biologique et un jardin de plantes condimentaires

Des visites guidées, des journées de gestion et des animations ponctuelles sont organisées tout au long de l'année, par tous les temps !

La CEBE effectue aussi un important travail d'information pour faire découvrir et défendre la nature qui nous est proche, présenter les richesses des sites qu'elle gère et favoriser la place de la nature en ville :

- des visites mensuelles ou à la carte des sites qu'elle gère
- les inventaires fauno-floristiques des réserves
- le périodique trimestriel " L'écho du Marais "
- une série de brochures thématiques
- des conférences, des cours, des animations, des expositions...
- deux excursions annuelles
- un site internet : www.cebe.be

Contact : CEBE - Rue Mosselmans 44 1140 Evere - info@cebe.be
www.cebe.be

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluintertiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

Abonnement au Bulletin
de 6 à 10 €/ an, selon ...



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.



Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.